



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE RAID 2025

27 SEPTEMBRE 2025 - BOL D'AIR



Merci à la commune de Trept pour son accueil et à la mise à disposition de ses infrastructures.

Site internet : Bol d'Air APPN (boldairappn.wixsite.com)

Facebook : Facebook

Instagram: BOL D'AIR (@boldair38) • Photos et vidéos Instagram



I. Organisation

Bol d'Air organise le CFC 2025 selon le cahier des charges fédéral en vigueur de 2025. En cas d'incohérence, le règlement fédéral fait foi.

Les inscriptions et les informations des coureurs sont gérées par TEVE.

Les parcours seront dévoilés le jour même.

II. Participation, responsabilité et connaissance du règlement

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement (les concurrents devront "lire et accepter" cet engagement à l'inscription ou sur place au moment du retrait des consignes de courses) ; ainsi que le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Cela comprend :

- Les équipes devront respecter impérativement le code de la route lors des cheminements sur la voie publique.
- Cohabiter avec les autres usagers : véhicules, randonneurs, ...
- Respecter les riverains et les populations locales,
- Ne pas couper à travers les champs cultivés ou terrains habités,
- Ne pas franchir les murs de propriété,
- Ne laisser aucun déchet derrière soi.
- Effectuer le tri de ses déchets à chaque point de collecte.

Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Le non-respect du règlement sera sanctionné. (Disqualification ou pénalité).



III. Assurance et santé

ORGANISATION

- L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur prise par Bol d'Air
- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.
- Le matériel mis en place pour les épreuves est assuré par l'organisation depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée des concurrents.

PARTICIPANTS

- Chaque concurrent déclare être titulaire d'une licence FFTRI, le couvrant en « responsabilité civile privée » ainsi qu'une assurance « individuelle accident ».
- Les non licenciés, inscrits en "open", devront prendre une licence journée et compléter le QS-Sport
- Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité
- De plus, les participants s'engagent à ne procéder à aucune poursuite, que ce soit contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé.
- Le port du casque attaché est obligatoire pour les épreuves impliquant au moins un VTT.

IV. Dates, départ et horaire

| Parcours | Date et départ |
|--|----------------------------|
| Trept - Départ & arrivée au camping des 3 lacs | Samedi 27/09 : CFC Dép 11h |

Il est impératif que les participants soient présents au niveau de l'espace d'accueil au moins **1 heure** avant le départ afin de participer au **briefing**, **retirer les dossards par équipe**, et **régler des documents administratifs**.



V. Les équipes

Les équipes sont composées de 6 personnes selon le règlement FFTRI ayant trait au CFC

Les équipes non conformes seront classées en catégorie Open.

Les équipes sont en autonomie complète pendant le raid. Elles doivent se munir de vivres et d'eau. Cependant, l'organisation propose un approvisionnement en eau sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, le nombre d'équipes est limité à 60.

Rappel du règlement fédéral FFTRI

- **Chaque club présente trois équipes de 2 athlètes par équipe. 4 catégories doivent être représentées parmi les catégories suivantes: benjamin, minime, cadet, junior, sénior et master (à minima un sénior ou master devra rentrer dans la composition de l'équipe)**
- **L'équipe qui sera sur le parcours A devra être composée à minima d'un athlète de catégorie benjamin et/ou minime (la durée de l'épreuve est d'environ 1h30) ;**
- **L'équipe qui sera sur le parcours B pourra être composée d'athlètes de catégories minimales à masters (la durée de l'épreuve est d'environ 2h00) ;**
- **L'équipe qui sera sur le parcours C pourra être composée d'athlètes de catégories minimales à masters (la durée de l'épreuve est d'environ 2h30) ;**
- **Les équipes de 6 sont mixtes avec à minima 2 filles et 2 garçons (soit 2H/4F, 3H/3F ou 4H/2F) ;**
- **L'équipe doit être composée à minima de 50% de jeunes (benjamins, minimales, cadets)**
- **Les benjamins ne peuvent pas être inscrits sur les parcours B et C**



VI. Inscriptions

L'inscription administrative des équipes se fait par **internet** sur le site TIEL

Frais d'inscription par équipe :

- 220 € jusqu'au 10 Août
- 250 € jusqu'au 10 Sept
- 275 € jusqu'au 21 Sept

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 8 jours avant l'événement, en présence de tous les documents nécessaires, dans la mesure des places disponibles.

Les droits d'engagement comprennent l'inscription, une assurance personnelle pour les participants non licenciés, un repas et un lot par concurrent.

L'inscription implique l'acceptation du règlement. Les engagements incomplets seront considérés comme nuls et seront mis en attente, au profit de dossiers complets (Tout dossier incomplet le jour du raid sera considéré comme nul).

Afin de vérifier la validité des licences et de s'assurer de l'exactitude des données, les inscriptions se feront par l'intermédiaire des inscriptions en ligne de la FFTRI (plateforme TEVE). Les licences doivent être validées 6 jours avant l'épreuve.

VII. Épreuves

Descriptif de l'épreuve :

Enchaînement de plusieurs sections sportives (swim and run, CO, VTT suivi d'itinéraire, VTT'O, Trail) .

11h départ d'un prologue de 30' maxi en relais de 3 binômes (1 run & swim ; 2 swim & run ; 3 CO camping).

La composition des binômes est libre et pas obligatoire de respecter les binômes des 3 relais d'1h30, 2h, 2h30

Détails :

Les parcours sont tracés en milieu naturel et les épreuves s'enchaînent sans arrêt de chronométrage, sauf traversées de route. Succession d'épreuves comprenant, CO, VTT'O, ,trail avec points de contrôles (balises) qui doivent être pointés à l'aide d'un doigt



électronique par équipe en présence **des 2 coéquipiers**. (Une balise comprend une toile, un boîtier et une pince en cas de non fonctionnement de son doigt électronique)

- Il est interdit aux deux coéquipiers de se séparer (rester à vue), notamment au niveau des postes à biper (moins de 10 m). Des contrôles inopinés peuvent être réalisés (pénalités de 30' en cas de non respect)
- Dans les parcs, les coureurs doivent être à pied en poussant leurs VTT et suivre le cheminement indiqué par les bénévoles.
- Le tractage est interdit en descente VTT et doit être rétractable à tout moment, en cas de chute.
- Pour toutes les courses d'orientation, respectez les indications données par la symbolique et légende IOF, essentiellement pour les routes interdites et zones privées.
- Le non respect des directives du bénévoles sur les traversées de route: **DISQUALIFICATION**.
- Tout comportement anti sportif et contraire à l'esprit du raid peut entraîner une pénalité de 30' jusqu'à disqualification par le comité de course.

Les départs et fins de section seront à biper avec le doigt électronique.

Les balises ne doivent être bipées qu'une fois, le doigt électronique dispose d'une capacité suffisante (128 temps) mais au-delà de cette limite, les temps ne seront plus enregistrés.

Des épreuves peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées si l'organisation le juge nécessaire. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site internet de l'association et le jour de l'épreuve lors du briefing d'avant course.

Le classement se fait au temps en tenant compte d'éventuelles pénalités sont appliquées pour les balises non trouvées.

Les épreuves sont à réaliser dans un ordre imposé.

Ordre des sections par épreuve

Prologue : 20 à 30' en 3 binômes.

1^{er} binôme : 1400 m CAP et 200 m de natation

2nd binôme : 500 m CAP et 350 m de natation

3^{ème} binôme : course d'orientation dans le camping.



Binôme 1 : parcours de plus ou moins 1h30

Binôme 2 : prend le relais pour un parcours de plus ou moins 2h

Binôme 3 : prend le relais pour un parcours de plus ou moins 2h30

L'ordre des sections et distance est présenté en annexe 1.

Un départ groupé (au boîtier) sera donné à 13h15 pour les Relais 2 et à 15h30 pour les Relais 3



VIII. Règlement spécifique aux épreuves :

Swim and run

Une surveillance qualifiée sera mise en place pour cette épreuve. Chaque concurrent qui nage devra fournir une attestation sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et s'immerger, ou présenter un certificat d'une autorité qualifiée. Sans ce document, une vérification de l'aptitude à savoir nager et s'immerger sera réalisée avant l'épreuve ou le concurrent sera interdit de baignade.

Matériel obligatoire : chaussures ; interdit : palmes et plaquettes

Matériel conseillé : pull boy, haut gilet ou top néoprène

Matériel possible : planche pour nageurs moyens.

Section balisée :

Il faut suivre les fanions respecter les consignes des signaleurs (traversées de route).

Section en orientation

Carte fournie par l'organisation

Normes IOF pour les cartes pédestres

IGN et IOF pour les VTT suivi d'itinéraire et VTT'O.

Il sera indiqué si les postes doivent être pris en ordre libre ou en ordre imposé à suivre.

Sécurité : l'Organisation se réserve le droit d'arrêter les équipes qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de leur volonté.

IX. Classement et récompenses

RAPPEL DU REGLEMENT FEDERAL

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires avec les temps de sections et les pénalités par sections.

Toute question des équipes sur la GEC devra passer par le Délégué Technique raid.

Toute réclamation devra être faite dans l'heure qui suit l'affichage des résultats.

Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et les personnes incriminées.



Le jury de course est composé

- **du directeur de course**
- **du délégué technique raid de la FFTRI**
- **d'un représentant de la Fédération (instance Raid)**
- **d'un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)**

Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué.



X. Équipement

L'utilisation de vélo à assistance électrique est interdite ainsi que l'usage de GPS avec fond de carte.

Liste du matériel obligatoire:

- **1 portable par binôme** (n° à donner à l'organisation lors de la remise des dossards)
- **1 couverture de survie par binôme**
- 1 boussole par binôme
- 1 sifflet par binôme
- 1 réserve d'eau par équipier
- 1 VTT en bon état de fonctionnement par équipier
- 1 casque VTT par équipier

Matériel facultatif recommandé :

- Porte carte étanche VTT et à pied
- Petit matériel de réparation VTT.
- En cas d'utilisation d'un système de traction entre VTT, celui-ci, pour des raisons de sécurité, doit être largable à tout moment par la personne tractée

Il ne peut être utilisé en descente et lors des départs groupés.

L'organisation fournira :

- Les dossards et doigts électroniques
- Le carnet de route et les cartes

Chaque concurrent est seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles. Tout matériel personnel reste donc sous la seule responsabilité des participants, même lorsqu'il est déposé dans le parc d'assistance fermé. En aucun cas, les participants ne pourront se retourner contre l'association ou ses membres pour perte, vol ou détérioration...

Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être portée auprès de l'organisateur. Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait, après constatation par un représentant de l'autorité publique.



XI. Sécurité et assistance

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par un organisme de secouriste. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours grâce aux numéros d'urgence fournis par l'organisation.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course. L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante du raid nature (port du sac de l'équipier, système de tractage,...). Cependant, **il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation,...)**. Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.

En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

XII. Annulation et remboursement

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard 10 jours avant le raid ; l'équipe peut être remboursée, moyennant une retenue de 20 euros par équipe.

En cas de forfait d'un équipier (par blessure ou raison de force majeure), le remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 10 jours avant le raid et sur présentation d'un justificatif (certificat médical). Passé ce délai, aucun remboursement ne peut être demandé.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelques soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucune demande de remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Un changement de coéquipier est possible jusqu'au dernier jours : il faudra présenter le certificat médical ou la licence du nouveau venu.